

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission nationale
du débat public

Décision n° 2023 / 129 / ORLY ROISSY / 1 du 12 octobre 2023 relative aux projets de réaménagement des plateformes aéroportuaires d'Orly et de Roissy-Charles-de-Gaulle

La Commission nationale du débat public,

- Vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants ;
- Vu le courrier du 13 septembre 2023 et le dossier annexé de M. Augustin de ROMANET, représentant le groupe ADP, sollicitant une mission de conseil afin de préparer la participation du public sur les projets de réaménagement des plateformes aéroportuaires d'Orly et de Roissy-Charles-de-Gaulle ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1er

Mmes Nathalie DURAND et Sylvie HAUDEBOURG sont désignées pour assurer une mission de conseil relative l'organisation des concertations à venir sur les projets d'aménagement des plateformes aéroportuaires d'Orly et Roissy-Charles de Gaulle.

Article 2

A l'issue de leur mission, Mmes Nathalie DURAND et Sylvie HAUDEBOURG produiront un rapport de conseil sur l'organisation des concertations à venir sur les projets d'aménagement des plateformes aéroportuaires d'Orly et Roissy-Charles de Gaulle.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 12 octobre 2023

Le président
M Papinutti